

HOSPITALISATION D'UN TIERS

Par Profil supprimé Postée le 12/04/2017 21:28

Bonjour,
Mon père est alcoolique depuis plus de 30ans.
Il a maintenant 64 ans. Ces derniers temps, il boit énormément et tiens des propos très violents (insultes, menaces, vulgarité).
Il ne se rendra jamais de lui même en cure. Il est dans le déni total.
Cette situation est invivable pour nous, son entourage.
Ma mère qui vit seule avec lui a peur de ses propos et de ses menaces.

Quels recours avons nous pour qu'il soit pris en charge par une structure adaptée?
Quelle procédure nous conseillez-vous?

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Mise en ligne le 13/04/2017

Bonjour,

Votre père boit depuis de nombreuses années. La situation est devenue très difficile à vivre pour vous, son entourage et en particulier votre mère qui vit avec lui. Il se montre violent verbalement.... Votre père est dans le déni et n'envisage pas de soins.

Vous vous demandez quelles possibilités s'offrent à vous en matière de prise en charge et d'hospitalisation.

Votre père ne semble pas avoir entrepris de démarche, que ce soit au niveau de l'alcool ou de ses probables fragilités personnelles. Pour autant, au vu de ce que vous décrivez, il semblerait nécessaire qu'il ait un suivi, ne serait-ce que pour parler de ce qui est difficile à vivre pour lui. En effet, les personnes qui consomment de l'alcool en excès sont souvent en souffrance; l'alcool fait alors fonction de « pansement », d'échappatoire, de « médicament »...

En matière d'addiction, il n'est pas possible de contraindre quelqu'un à faire un sevrage s'il ne le souhaite pas.

Par contre, il existe la possibilité de faire hospitaliser quelqu'un contre sa volonté dans le cas où la personne n'est pas consciente du danger qu'elle représente pour elle-même ou pour son entourage. Il est dans ce cas nécessaire d'obtenir un avis médical car c'est à un médecin d'établir si l'hospitalisation semble être une solution adaptée. C'est également le médecin qui doit effectuer la demande auprès d'un centre hospitalier. Il est important de savoir que ces hospitalisations se font dans des services de psychiatrie ou de psychologie médicale et non dans un service spécialisé pour les dépendances.

Nous tenons à préciser que votre père risque de ne pas être d'accord avec cette décision et peut demander à quitter l'hôpital au bout de quelques jours.

Nous comprenons que vous en veniez à envisager de faire ce choix.

Vous décrivez également beaucoup d'agressivité chez votre père. De la violence peut s'exprimer lors d'une alcoolisation surtout s'il a pour habitude de garder en lui ses émotions négatives (colère, tristesse, frustration,). L'alcool, de par son effet désinhibiteur, permet plus facilement l'expression de paroles agressives.

De ce fait, votre mère semble, par moment, se sentir en danger.

En cas de situations d'urgence, où la violence est en train d'être exprimée, sachez qu'il est pertinent de faire appel à des services d'urgence tels que la police (17) ou les pompiers (18). Ils sont en mesure d'intervenir et d'agir de façon réfléchie et adaptée.

Il nous paraît important que vous puissiez trouver de l'aide.

Sachez qu'il existe la possibilité que vous et votre mère bénéficiiez du soutien de professionnels spécialisés en addictologie. Il existe des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans lesquels se tiennent des consultations confidentielles et gratuites auprès de professionnels de santé (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...); Ils viennent en aide aux usagers mais également à l'entourage. Vous pourrez trouver leurs coordonnées via le site www.alcool-info-service.fr à la rubrique "adresses utiles". Vous y trouverez une écoute, des conseils et un soutien.

Pour toutes autres questions ou pour un soutien, n'hésitez pas à nous contacter soit par téléphone au 0980 980 940, tous les jours de 8h à 2h ou par chat, via notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Bien à vous
